

RÉSUMÉ

1. Le Qatar est un pays riche en hydrocarbures dont la population autochtone est faible par rapport à la communauté des expatriés. Quelque 1,9 million de travailleurs étrangers représentent environ 95% de la population active. Le PIB par habitant s'élevait à 62 800 USD en 2019. Comme indiqué dans la Vision nationale 2030, le Qatar vise à diversifier son économie dans les 10 ans à venir, en s'efforçant de la rendre moins dépendante des ressources pétrolières et en renforçant le secteur privé. La construction d'infrastructures en vue de l'organisation de la Coupe du monde de la FIFA 2022 a été un important facteur de relance économique, mais la plupart de ces projets ont été achevés ou sont sur le point de l'être.

2. Le Qatar a connu trois chocs économiques au cours de la période à l'examen. Le premier a débuté en 2014, quand la baisse des prix du pétrole a eu un effet d'entraînement sur ceux du gaz, qui est le principal produit exporté du pays et sa principale source de recettes publiques. Des mesures ont été prises pour maîtriser les dépenses publiques tout en maintenant la discipline budgétaire, tandis que les prix du gaz se sont partiellement redressés en 2017 et 2018. A la suite de la réforme des prix intérieurs des combustibles de 2016, dans le cadre de laquelle les prix ont été relevés aux niveaux du marché mondial puis régulièrement ajustés pour refléter les fluctuations des cours internationaux des combustibles, les prix des services publics (eau et électricité) ont également été relevés pour les entreprises et les ménages non qatariens.

3. Le deuxième choc s'est produit en juin 2017, lorsque le Royaume de Bahreïn, l'Égypte, le Royaume d'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis ont rompu les liens économiques et commerciaux, et la plupart des liaisons de transport, avec le Qatar. Le différend a officiellement pris fin le 5 janvier 2021. L'embargo a eu d'importants effets négatifs à court terme, dont une fuite des capitaux. Toutefois, le Qatar a puisé dans son fonds souverain, qui peut être utilisé en cas d'urgence, pour stabiliser l'économie. S'agissant du commerce, des effets mineurs du clivage diplomatique se sont surtout fait sentir du côté des importations. La diminution des échanges dans le cadre du Conseil de coopération du Golfe (CCG) a été compensée par une augmentation des importations en provenance d'autres sources, notamment des États-Unis, de Turquie et d'Oman. La part des importations de l'Union européenne, de Chine et d'Inde a également augmenté par rapport à 2014. Les pays asiatiques ont absorbé plus de 80% des exportations qatariennes, qui sont dominées par la vente de gaz naturel liquéfié (GNL), de pétrole brut et d'autres produits pétroliers.

4. Le choc mondial le plus récent, à savoir la pandémie de COVID-19, a également touché le Qatar. Visées par des mesures de quarantaine strictes, de nombreuses entreprises ont fermé temporairement ou fonctionné à capacité réduite au cours de l'année 2020. Les autorités ont réagi en adoptant plusieurs mesures d'atténuation, y compris un plan de relance de 75 milliards de QAR en faveur du secteur privé, en injectant des capitaux sur le marché boursier et en mettant des liquidités supplémentaires à la disposition du secteur bancaire pour faciliter l'octroi de nouveaux prêts et le report des remboursements.

5. Le riyal qatarien est indexé sur le dollar des États-Unis. La politique monétaire mise en œuvre par la banque centrale est donc axée sur la gestion des taux d'intérêt interbancaires à court terme de manière à maintenir la parité fixe. En dehors des mesures d'aide liées à la COVID-19, le processus d'assainissement des finances publiques se poursuit. Le Qatar a enregistré un déficit du compte courant en 2016 pour la première fois en presque 20 ans. L'excédent a ensuite été rétabli, bien que les effets de la pandémie soient susceptibles de fragiliser la balance à court terme.

6. Le Qatar continue d'améliorer les conditions du commerce et de l'investissement, notamment en renforçant la transparence par la mise en place du portail de l'administration publique en ligne, du portail juridique et du portail de commerce électronique; en restructurant les ministères et organismes publics chargés du commerce et de l'investissement, y compris par la création de l'Autorité de planification et des statistiques, de l'Agence de promotion de l'investissement (IPA), de l'Administration générale des impôts, et la réorganisation du Ministère de l'économie et du commerce pour le transformer en Ministère du commerce et de l'industrie; et en modifiant et en révisant la législation relative à l'investissement étranger direct (IED), à la protection des droits de propriété intellectuelle (DPI), à la lutte contre le blanchiment d'argent et aux mesures d'incitation. La loi sur l'IED a été abrogée et remplacée par la Loi n° 1 de 2019, qui autorise une participation étrangère pouvant aller jusqu'à 100% (contre 49% auparavant) dans la quasi-totalité des secteurs économiques. Les modifications qui ont été apportées à la législation sur les zones franches, l'impôt sur le revenu et la participation étrangère et l'usage de biens fonciers, de même que la création de

l'IPA, ont toutes pour visée d'attirer davantage d'investissements. La Loi sur les partenariats public-privé, destinée à accroître la participation du secteur privé dans l'économie et à favoriser la concurrence, est entrée en vigueur en 2020. Le Qatar s'efforce de promouvoir le commerce électronique, par le biais de mesures visant à renforcer le cadre réglementaire, à améliorer la distribution, à permettre les paiements électroniques et à autonomiser les commerçants en ligne. Selon la dernière enquête disponible sur les investissements, l'IED représentait environ 17% des actifs détenus par des non-résidents à la fin de 2018. Près de 90% des entrées d'IED sont liées au secteur du pétrole et du gaz, soit à l'exploration et à la production à proprement parler, soit aux activités de fabrication, de transport et de commercialisation associées.

7. Le Qatar participe activement aux activités de l'OMC et est fermement attaché au système commercial multilatéral. En 2016, il a déposé son instrument d'acceptation du Protocole de 2005 portant amendement de l'Accord sur les ADPIC et, en juin 2017, il a ratifié l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE). Toutes les dispositions de la section 1 de l'AFE, à l'exception de l'article 7:7 (Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés), ont été désignées comme des engagements relevant de la catégorie A. Selon les autorités, le programme d'opérateurs économiques agréés est en place depuis le 26 janvier 2019 et le Qatar a donc mis en œuvre toutes ses obligations au titre de l'AFE. Le pays a présenté des notifications à l'OMC dans certains domaines, bien que certaines notifications nécessiteraient d'être mises à jour ou renouvelées, notamment celles relatives à l'agriculture, aux procédures de licences d'importation, aux subventions, aux entreprises commerciales d'État et à l'Accord général sur le commerce des services. Au cours de la période considérée, le Qatar a participé à quatre procédures de règlement des différends en qualité de plaignant et à une en tant que défendeur. Le pays est membre du CCG et partie à l'Accord portant création de la zone panarabe de libre-échange (PAFTA). En tant que membre du CCG, il a conclu des accords commerciaux régionaux avec Singapour et les États de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

8. Le Qatar applique le tarif extérieur commun du CCG. La quasi-totalité (99,3%) des lignes tarifaires sont assujetties à des droits *ad valorem* et, pour la majorité des lignes, le droit est de 5% (87,5% de l'ensemble des lignes tarifaires). Des droits mixtes s'appliquent à la plupart des produits du tabac (0,2% de l'ensemble des lignes tarifaires). La moyenne simple des droits NPF appliqués pour 2020 était de 5,1%, soit une légère appréciation par rapport à 2013, où elle s'établissait à 5,0%, en raison principalement des modifications apportées à la nomenclature tarifaire, ainsi que de l'augmentation des taux de droit de douane appliqués à certains produits, tels que les produits à base de fruits conservés ou transformés contenant de l'alcool, les dispositifs électroniques pour les fumeurs et les appareils électriques. Les droits appliqués aux produits agricoles (définition de l'OMC) demeurent supérieurs (moyenne simple de 7,7%) à ceux appliqués aux produits non agricoles (4,6%). Toutes les lignes tarifaires sont consolidées; la moyenne simple des droits consolidés était de 15,9%, soit plus du triple de la moyenne simple des droits NPF appliqués, qui s'élève à 5,1%. En 2020, les taux de droits NPF appliqués concernant 38 lignes au niveau des positions à 8 chiffres du SH (principalement des produits contenant de l'alcool et des produits en acier) étaient supérieurs aux taux consolidés. Outre la franchise de droits pour l'ensemble des importations en provenance des membres du CCG et des parties au PAFTA, le Qatar accorde des préférences sur la base de la réciprocité aux États de l'AELE et à Singapour (plus de 95% des lignes tarifaires bénéficient de la franchise de droits). En réponse à la pandémie de COVID-19, le Qatar a mis en place en 2020, pendant neuf mois, une exemption temporaire des droits de douane sur les produits alimentaires et les produits médicaux.

9. Le 1^{er} janvier 2019, le Qatar a commencé à imposer un droit d'accise sur des marchandises spécifiques considérées comme nocives pour la santé humaine, à savoir le tabac, les boissons énergisantes et les "produits à usages spéciaux" (alcool et porc). Le taux de la taxe est de 50% pour les boissons gazeuses et de 100% pour tous les autres produits visés. Le Qatar n'a pas encore mis en œuvre l'Accord unifié du CCG relatif à la taxe sur la valeur ajoutée, qui prévoit l'application d'une telle taxe aux biens et aux services à un taux courant de 5%.

10. Le Qatar interdit ou limite l'importation de certaines marchandises pour des raisons liées à la sécurité, à la santé ou à la religion. Si la liste des marchandises interdites est relativement courte, la liste des marchandises soumises à des restrictions comporte désormais quelque 1 240 positions tarifaires à 8 chiffres. Le Qatar est partie à plusieurs conventions internationales en matière de protection de l'environnement qui autorisent ou rendent obligatoire l'application de restrictions à l'importation et/ou l'exportation de certaines marchandises. Les mesures correctives commerciales sont appliquées en vertu d'un cadre commun du CCG. Le Bureau du Secrétariat technique du CCG

a mené plusieurs enquêtes antidumping au cours de la période considérée, entraînant l'imposition de droits sur les carreaux en céramique, certains accumulateurs électriques au plomb et les cartons d'emballage. Le Comité des sauvegardes de l'OMC a reçu des notifications relatives à certaines enquêtes en cours, mais celles-ci se poursuivent sans imposition de mesures provisoires.

11. Tasdeer, organisme qatarien de développement des exportations, a été lancé en 2011 pour contribuer à promouvoir les exportations de produits autres que les hydrocarbures. Il relève de la Banque de développement du Qatar (QDB) et est financé par son budget. La QDB fournit un large éventail d'aides aux PME et aux jeunes entreprises qatariennes, y compris des garanties de crédit, des financements à l'exportation, des assurances à l'exportation, des prêts directs et des services de conseil juridique.

12. Le Qatar accorde des incitations, sous la forme d'un soutien fiscal et financier, aux projets d'investissement dans les zones franches et aux PME. En 2018, l'Autorité qatarienne des zones franches (QFZA) a été créée en tant qu'entité indépendante chargée de développer et de réglementer les zones franches. Le Qatar compte actuellement deux zones franches. Les entreprises situées dans ces zones bénéficient entre autres d'exonérations temporaires de l'impôt sur les sociétés pendant 20 ans, d'une exemption des droits à l'importation, d'une possibilité d'accès à un fonds d'investissement dédié à la promotion de la croissance, d'une infrastructure qualité et, pour les investisseurs étrangers, d'une participation au capital à hauteur de 100% et d'un rapatriement de la totalité des capitaux. Outre les zones franches supervisées par la QFZA, il existe aussi des zones franches spéciales telles que le Parc scientifique et technologique du Qatar et le Centre financier du Qatar, auxquelles l'État apporte un certain soutien afin d'attirer les institutions technologiques et les entreprises financières internationales.

13. Le cadre juridique et institutionnel pour les normes est resté largement inchangé depuis l'examen précédent. L'Organisation générale de normalisation est l'organe compétent responsable des normes et règlements techniques au Qatar. Au niveau du CCG, le Qatar est membre de l'Organisation de normalisation du Golfe (GSO). En novembre 2020, il comptait 22 240 standards, dont 1 130 étaient des normes obligatoires et 29 des normes nationales. Selon les autorités, 96% de l'ensemble des normes nationales approuvées sont fondées sur des normes internationales. Le Qatar a présenté 267 notifications à l'OMC entre 2014 et le 31 novembre 2020. Celles-ci portaient, entre autres choses, sur les produits du règne animal et les produits alimentaires, les pneumatiques, les produits cosmétiques, le tabac et le matériel électrique et électronique. Certains Membres de l'OMC ont fait part de leurs préoccupations commerciales spécifiques (PCS) au sein du Comité OTC au sujet des règlements techniques du Qatar visant les produits d'origine animale, les boissons énergisantes, les aliments halal pour animaux, les véhicules automobiles, les limitations concernant certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques et les prescriptions en matière de durée de conservation du fromage. Au cours de la période à l'examen, le Qatar a mis en œuvre plusieurs règles de marquage et d'étiquetage, y compris la marque "Qatari Quality Mark", l'étiquetage nutritionnel et l'étiquetage des produits cosmétiques et des véhicules automobiles.

14. Le régime sanitaire et phytosanitaire du Qatar est resté largement inchangé depuis l'examen précédent. Au cours de la période considérée, le Qatar a mis en place plusieurs initiatives pour assurer un équilibre entre la sécurité sanitaire des produits alimentaires et la facilitation des échanges. Il s'agit notamment d'un système de gestion électronique du contrôle des produits alimentaires, d'un système d'enregistrement des produits alimentaires et du Système de partenaires mondiaux (Programme d'échange de certificats électroniques). Le Qatar a présenté 93 notifications au titre de l'Accord SPS entre 2014 et le 31 novembre 2020. Celles-ci portent, entre autres choses, sur les produits alimentaires, y compris les fruits et les légumes, la viande, les céréales et les légumineuses et les produits laitiers. Sur l'ensemble des notifications, 74 ont été présentées conjointement avec les autres États du CCG et le Yémen. En juillet 2017, une PCS a été soulevée au sein du Comité SPS de l'OMC concernant le projet de guide du CCG pour le contrôle des aliments importés. À cet égard, le CCG a annoncé que la mise en œuvre du guide était suspendue jusqu'à nouvel ordre.

15. Depuis l'examen précédent, aucune modification n'a été apportée au cadre législatif ou institutionnel relatif à la concurrence, bien que les autorités aient indiqué que de nouvelles lois sur la concurrence et le contrôle des prix étaient en cours d'élaboration. Certains produits et services essentiels, comme le lait et les produits laitiers, la viande, les légumes, les fruits, les poissons et fruits de mer, les véhicules, les matériaux de construction, les vêtements et tissus, les services de

restauration, les redevances liées aux services de commercialisation électronique et les frais de livraison, sont assujettis à des prix maximaux.

16. Le Qatar a notifié à l'OMC qu'il ne maintenait pas d'entreprises commerciales d'État; toutefois, l'État accorde à certaines entreprises des droits exclusifs pour l'importation ou l'exportation de certains produits. Les entreprises publiques dominent des secteurs tels que ceux du pétrole et du gaz, ainsi qu'un certain nombre de secteurs des services. Le régime national de passation des marchés publics a considérablement changé pendant la période à l'examen: la nouvelle loi sur les marchés publics, qui est entrée en vigueur en 2016 et a été à nouveau modifiée en 2018, a décentralisé la procédure d'appel d'offres. Les produits fabriqués dans le pays peuvent bénéficier d'une préférence de prix de 10% dans le cadre des marchés publics.

17. Le Qatar a procédé à des réformes de son régime de protection des DPI en vue de promouvoir le développement d'une économie du savoir. Il a promulgué une nouvelle loi sur la protection des modèles et dessins industriels en 2020 et a lancé son service d'enregistrement en ligne des marques en 2017, lequel constituait une première étape en vue de la mise en œuvre d'un système d'enregistrement en ligne des DPI. Au cours de la période à l'examen, le Qatar a adhéré à plusieurs accords et traités internationaux, dont le Traité de Budapest, la Convention de Rome, le Traité de Marrakech et le Traité de Beijing. Toutefois, le nombre de demandes de brevets et de demandes d'enregistrement de marques présentées par des résidents qatariens reste faible et le règlement d'application de la Loi sur le droit d'auteur n'a pas encore été publié, retardant ainsi la mise en œuvre de la Loi.

18. Le Qatar possède les troisièmes plus grandes réserves de gaz naturel au monde. Un moratoire sur la poursuite du développement du champ gazier Nord (North Field) a été décrété en 2005 puis prolongé. Toutefois, le projet d'expansion du champ gazier Nord annoncé en septembre 2018 prévoit de faire passer la capacité de production actuelle, qui est de 77 millions de tonnes par an, à 126 millions de tonnes d'ici 2025. Cette expansion consolidera la position du Qatar en tant que premier producteur mondial de GNL. Le Qatar a quitté l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) le 1^{er} janvier 2019; il représentait alors moins de 2% de la production des membres de l'organisation.

19. Qatar Petroleum (QP), qui est entièrement détenue par l'État, est l'entité dont se servent les pouvoirs publics pour développer durablement les ressources pétrolières et gazières du pays et pour assurer le maintien de la croissance de la branche de production nationale. Sa filiale Qatargas, qui regroupe des coentreprises entre QP et des partenaires étrangers, est le plus grand producteur mondial de GNL. QP exerce également toute une série d'activités en aval à l'intérieur du pays par l'intermédiaire de ses filiales et coentreprises. Par ailleurs, QP est l'agent de commercialisation de Qatar Petroleum for the Sale of Petroleum Products Company Ltd, qui appartient entièrement à l'État et détient le droit exclusif de vendre certains produits pétroliers au nom des entités productrices à des clients en dehors du Qatar. Le pétrole brut a été ajouté à la liste des produits réglementés, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2018.

20. L'expansion du secteur des services est une composante importante des efforts déployés par le Qatar en vue de diversifier son économie. Le secteur représente actuellement environ 40% du PIB. Il reste dominé par plusieurs entreprises publiques, dans les télécommunications, les services postaux et les services de transport, y compris l'aviation civile et la gestion portuaire, par exemple. Le secteur des services financiers du Qatar est solide, affichant une forte rentabilité et une bonne situation financière. En vertu de la Loi sur la Banque centrale du Qatar et la réglementation des institutions financières, les succursales de banques étrangères peuvent exercer au Qatar après obtention de licences auprès de la Banque centrale du Qatar. L'argent et les biens se trouvant au Qatar ne pouvant être assurés en dehors du pays, les services d'assurance sont fournis par des compagnies d'assurance nationales ou des succursales de compagnies d'assurance étrangères.

21. Le marché des télécommunications au Qatar a un niveau de maturité élevé. Les principaux acteurs de ce marché sont Ooredoo et Vodafone Qatar, qui sont détenues à 70% et 62% par l'État, respectivement. La participation étrangère pouvant aller jusqu'à 100% est autorisée dans les services de télécommunication. La Loi sur les télécommunications a été modifiée en 2017 en vue, entre autres, de renforcer les pouvoirs exécutifs de l'organisme de réglementation du secteur, l'Autorité de réglementation des communications, qui est également chargée des questions relatives à la concurrence dans ce secteur. Les services postaux sont réservés exclusivement à Qatar Post,

qui est une entreprise entièrement détenue par l'État. Aucune règle spécifique ne s'applique aux services de courrier, qui sont fournis par quatre opérateurs internationaux.

22. Avant la survenue de la pandémie de COVID-19, le secteur de l'aviation civile a connu un développement rapide, porté par la croissance solide de l'économie et les efforts de diversification. La quantité de courrier transporté par avion a presque quadruplé entre 2015 et 2019, conséquence possible de la croissance rapide des achats transfrontières en ligne. La participation étrangère à hauteur de 49% est autorisée dans les services d'aviation civile. Plus de la moitié (88 sur 169) des accords sur les services aériens conclus par la Qatar couvrent les droits de cinquième liberté, c'est-à-dire le droit de relier deux pays étrangers dans un vol en provenance ou à destination de son propre pays. Les navires battant pavillon étranger jouent un rôle important dans le transport maritime, représentant 52% des navires et 80% de la jauge totale en tpl. Les transporteurs de gaz représentent plus de 90% des navires commerciaux.

23. Le Qatar a continué de promouvoir le pays comme une destination touristique de premier choix. Après avoir connu une forte baisse en milieu d'année 2017, les arrivées de touristes ont commencé à se redresser et, en 2019, le Qatar a accueilli 2,1 millions de visiteurs. Le pays a continué de promouvoir les activités de réunions, de voyages de motivation, de conventions et d'expositions; ce sous-secteur a connu une forte croissance, à un taux annuel moyen de 44% au cours de la période 2014-2019. Le Qatar figurait au 51^{ème} rang sur 140 pays dans le Rapport 2019 du Forum économique mondial sur la compétitivité du secteur des voyages et du tourisme, et était la deuxième économie la mieux classée du Moyen-Orient. Toutefois, le secteur national du tourisme a été durement touché par l'épidémie mondiale de COVID-19. En réponse, le gouvernement a lancé l'initiative Qatar Clean pour garantir le meilleur niveau d'hygiène et de sécurité dans les établissements touristiques. Les hôtels, les restaurants et les autres attractions touristiques ont ainsi pu rouvrir, de manière limitée, pour servir le marché intérieur (c'est-à-dire les résidents qatariens).

24. Le Centre national du tourisme, qui a remplacé l'Office national du tourisme en 2018, réglemente le secteur du tourisme. Au cours de la période considérée, le Qatar a modifié la Loi sur le tourisme et publié une nouvelle législation concernant les manifestations commerciales. En septembre 2017, le pays a lancé le chapitre suivant de la Stratégie nationale du secteur touristique 2030 pour la période 2017-2023, qui vise à parvenir à l'objectif de 5,6 millions d'arrivées de visiteurs d'ici à 2023, en mettant l'accent, entre autres, sur la rationalisation des processus de réglementation, la diversification des produits, des services et des marchés sources, et la promotion des possibilités d'investissement. On peut citer à titre d'exemple le système de délivrance électronique des licences et les politiques visant à faciliter l'accès au Qatar. Grâce à ces réformes, en 2018, le Qatar figurait au 1^{er} rang des pays les plus ouverts au Moyen-Orient (et au 8^{ème} rang mondial) dans le classement de l'Organisation mondiale du tourisme des Nations Unies. Le gouvernement offre également plusieurs incitations, y compris des exonérations fiscales pour les projets d'investissement étranger et un soutien en faveur des jeunes entreprises, des PME et des entrepreneurs du secteur du tourisme.